



Est-il interdit de fumer dans un appartement situé au dessus d'un commerce ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 30 juillet 2014

Es ce que c'est vrai que c'est interdit de fumer dans mon appartement s'il y a des commerces sous mon logement ?

Réponse :

Le code de la santé publique ne vise pas ce type d'infraction. Par contre, si ce tabagisme entraine une nuisance anormale pour un voisin, commerçant ou pas, il peut être condamné au titre de [trouble anormal de voisinage](#)